

Histoire

L'âge des révolutions (années 1770-1804) - France, États-Unis, Saint-Domingue ; Irlande, Pays-Bas autrichiens et Provinces-Unies (nouvelle question)

Aux lendemains de la guerre de Sept ans, les idées des Lumières, la faveur croissante du concept de nation, ainsi que le rayonnement du modèle parlementaire britannique se conjuguent pour faire entrer l'Europe et l'Amérique du Nord dans une période de débats et de bouleversements politiques. C'est le concept même de *révolution*, envisagé dans une approche dynamique d'histoire connectée, qui est au cœur de cette question au programme de l'agrégation interne d'histoire-géographie et que devront interroger les candidates et candidats.

Sans qu'il soit nécessaire de privilégier une date plutôt qu'une autre, les années 1770 voient ainsi l'entrée dans une ère de révolutions de part et d'autre de l'Atlantique. Parmi celles-ci, les révolutions américaine, française et haïtienne apparaissent comme particulièrement centrales. Les évolutions de l'historiographie ne permettent plus en effet de reléguer cette dernière au simple rôle de périphérie de la Révolution française, mais exigent au contraire d'en saisir tant la singularité que les questions universelles qu'elle soulève. Ces trois révolutions et les espaces qu'elles concernent au premier chef - le territoire des États-Unis, la France et son empire colonial avec une insistance particulière sur Saint-Domingue - constituent donc le cœur de la question au programme. Y sont également inclus des espaces qui connaissent leurs propres phénomènes révolutionnaires, qui interagissent avec les autres révolutions en cours, les discutent, s'y opposent, ou encore suscitent des mobilités d'individus en quête de révolution, ou qui, au contraire, les fuient. Ces espaces sont l'Irlande, les Pays-Bas autrichiens, les Provinces-Unies et leurs États-successeurs, ainsi que les colonies antillaises néerlandaises. En revanche, l'Italie, la Suisse, les mondes germaniques et hispaniques sont exclus, sauf en ce qui concerne les relations de la colonie française de Saint-Domingue avec la partie espagnole de l'île. Enfin, la Grande-Bretagne ne sera pas considérée en tant que telle ; mais il conviendra de prendre en compte son rôle en toile de fond, comme modèle politique puis parfois comme repoussoir, ainsi que comme tutelle coloniale d'espaces inclus dans l'étude.

Les évolutions historiographiques de ces dernières décennies ont conduit à replacer les différentes révolutions de cette période charnière dans une optique transnationale, voire connectée. L'idée d'une "révolution atlantique" suscite débats et renouvellements, depuis Jacques Godechot et Robert Palmer qui, en 1955, soulignaient la circulation des idées des Lumières de part et d'autre de l'Atlantique, et avançaient l'hypothèse d'une matrice commune aux révolutions américaine et française. Ce décroisement du regard conduit à être attentif aux circulations d'idées (depuis les idées des Lumières et celles liées au "modèle" de la révolution anglaise, jusqu'aux idées contemporaines des bouleversements révolutionnaires), mais aussi aux circulations d'hommes et de pratiques. L'histoire globale ou connectée qui s'est développée depuis quelques décennies invite à dépasser la focalisation sur l'exceptionnalité française, en la replaçant dans un contexte plus global. Il ne s'agit en aucun cas de retomber dans une logique diffusionniste, où des centres (France, États-Unis) impulseraient des vagues révolutionnaires que d'autres espaces se contenteraient de réceptionner. L'enjeu n'est pas seulement d'évaluer les similitudes ou les différences entre les révolutions évoquées, mais également d'en saisir les connexions, la manière dont elles interagissent, s'influencent, s'imitent ou cherchent à se différencier, que ce soit par la circulation de patriotes révolutionnaires (hommes comme femmes), d'ouvrages, de correspondances, d'objets, et par leur réception par différents groupes sociaux. Ces circulations, à la fois symboliques et concrètes, permettent de repenser le phénomène révolutionnaire, à la fois à l'échelle globale et dans chacun des espaces concernés.

Envisager l'âge des révolutions dans une optique transnationale et connectée ne doit évidemment pas conduire à minimiser le contexte spécifique à chaque espace étudié. Est en conséquence attendue une maîtrise de la chronologie et des dynamiques propres à chacune des révolutions concernées par le programme (en privilégiant toutefois les trois révolutions états-unienne, française et haïtienne).

Les axes suivants seront à privilégier :

- La circulation des idées et les débats qu'elles suscitent, constituent un premier champ d'investigation. De part et d'autre de l'Atlantique, et de manière souvent entrecroisée, certaines grandes idées émergent et sont développées par les révolutionnaires, notamment la question de l'autorité politique et de sa légitimité, de la souveraineté nationale, de l'égalité en droits, de la liberté, du droit naturel, de la nation et de la citoyenneté. Certaines de ces idées font alors particulièrement débat, comme les questions religieuses, celles relatives à la violence et au degré de radicalité nécessaire, la participation politique (le vote notamment). Dans une optique d'histoire matérielle, on pourra être également attentif à l'objet qui sert de support à la circulation de ces idées (livres, lettres, chansons, répertoire théâtral, etc.).

- Corollaire du précédent, la circulation des personnes constitue un axe important de la question au programme. Si certaines figures d'intellectuels cosmopolites sont bien connues, la circulation et la participation aux processus révolutionnaires des élites administratives, mais aussi d'inconnus (y compris des femmes) sont à creuser : quelles expériences font ces protagonistes au sein d'une société révolutionnée ? Et quel impact ont-elles sur leurs perceptions et leurs actes, une fois rentrés dans leur pays d'origine ?

- Le programme intègre en outre la question de la traite et de l'esclavage. Par essence, celle-ci s'inscrit dans un vaste espace atlantique. Quant aux débats et controverses qui entourent cette question, ils se déroulent eux aussi dans un cadre international. Cette question a été renouvelée récemment, d'abord dans la saisie quantitative des phénomènes de traite et de travail servile. Le débat historiographique s'est aussi concentré sur la grille d'analyse nécessaire pour comprendre l'exploitation du travail des captifs africains et de leurs descendants, celle du préjugé de couleur ou à l'inverse de la racialisation (travaux de Frédéric Régent, Cécile Vidal, Karine Rance et Éric Saunier).

- Les laissés-pour-compte de la dynamique révolutionnaire constituent un autre champ d'investigation majeur de l'historiographie récente, de part et d'autre de l'Atlantique, qu'il conviendra d'explorer. Le phénomène révolutionnaire n'est pas sans (re)produire des exclusions : les femmes, les noirs, les franges les plus populaires (pauvres/indigents), mais aussi les autochtones amérindiens, constituent pour une bonne part des laissés-pour-compte des bouleversements de l'ère des révolutions. Cependant, il faut envisager dans quelle mesure, pour reprendre des grilles d'analyse proposées par les *Subaltern Studies*, ces catégories de populations invisibilisées font preuve d'agentivité et participent au phénomène révolutionnaire, se politisent, résistent et luttent pour leurs droits.

- Un espace à ne pas oublier est celui de la mer elle-même. Le rôle des mers et océans comme lien entre les pays concernés, comme vecteur d'individus, d'idées et de marchandises, a suscité un intérêt croissant et se trouve pleinement inclus dans la question au programme. Si l'océan Atlantique rassemble, il peut aussi séparer, à l'occasion des guerres fréquentes durant la période. Les nombreux conflits durant l'empan chronologique retenu sont une autre toile de fond à prendre en compte.

L'année 1804 ne constitue pas la borne finale des phénomènes révolutionnaires atlantiques ; néanmoins, elle en marque une étape importante, en partie un aboutissement, voire un essoufflement. L'année est marquée par l'indépendance de Saint-Domingue sous le nom d'Haïti, et le couronnement de Napoléon Bonaparte comme empereur. Par ailleurs, un cycle se clôt aussi en Irlande, par exemple, avec l'échec de la révolte de Robert Emmet l'année précédente.

La diversité des thématiques abordées constitue autant de perspectives qui permettent d'articuler étroitement les renouvellements scientifiques de la question avec une réflexion pédagogique et didactique.

Au collège, en cycle 3, la classe de quatrième a pour premier thème de l'année "Le XVIII^e siècle. Expansions, Lumières et révolutions." Ce thème, pour reprendre les termes de la fiche d'accompagnement de programme, "instaure un lien entre l'ouverture de l'Europe sur le monde et les transformations qu'elle connaît au XVIII^e siècle". Il est important de noter que la classe de quatrième étudie la seule Révolution française mais le programme "incite cependant à la replacer dans le cadre de mutations politiques de grande ampleur incluant notamment la révolution américaine". Ainsi, les trois parties du thème permettent de s'intéresser à la traite atlantique, aux Lumières, par "les modes de diffusion des nouvelles idées", à "la façon dont différents groupes sociaux s'en emparent". La Révolution française n'est pas étudiée *in extenso* mais il est demandé d'en "[caractériser] les apports (...) dans l'ordre politique aussi bien qu'économique et social non seulement en France mais en Europe dans le contexte des guerres républicaines (et impériales)". Le cadre international est explicite : "on peut à cette occasion replacer les singularités de la Révolution française dans le cadre des révolutions atlantiques".

En quatrième, le thème contribue au Parcours citoyen et au Parcours d'éducation artistique et culturelle.

Au lycée, en classe de seconde le thème 4 "Dynamiques et ruptures dans les sociétés des XVII^e et XVIII^e siècles" propose des points qui concourent à travailler des éléments de la question de programme. Dans le chapitre 2 "Tensions, mutations et crispations de la société d'ordres" trois des PPO, points de passage et d'ouverture, intéressent la contextualisation de "l'âge des révolutions" : "Riches et pauvres à Paris", "Un salon au XVIII^e siècle (le salon de madame de Tencin par exemple)", "Les ports français et le développement de l'économie de plantation et de la traite".

En classe de première générale, le thème 1 "L'Europe face aux révolutions" consacre le premier chapitre à "la Révolution française et l'Empire : une nouvelle conception de la nation". Il invite à travailler sur un événement fondateur (la Révolution française) et sur la tentative de Napoléon Bonaparte de clore ce moment de l'histoire avec le Consulat et l'Empire. Ce chapitre est également à comprendre comme un aboutissement des mouvements sociaux, politiques, culturels des XVII^e et XVIII^e siècles (dernier thème de l'année de Seconde) et le début d'une réflexion sur la construction d'un ordre politique stable autour d'un concept auquel il faut donner corps, celui de nation. Enfin, il permet de mettre en perspective la centralité de la Révolution comme événement qui bouleverse la France mais aussi l'Europe. Deux des trois PPO sont en lien avec la nouvelle question : "Madame Roland, une femme en révolution", "Décembre 1792 - janvier 1793 – Procès et mort de Louis XVI".

En classe de première technologique, le thème 1 est consacré à "L'Europe bouleversée par la Révolution française (1789-1815)", titre également de la question obligatoire. Un des deux sujets d'étude s'intéresse au "10 août 1792 : la chute de la monarchie et le basculement vers une république révolutionnaire". Le thème a "pour vocation de mettre en avant l'importance de la rupture causée par la Révolution française", "l'approche se focalise plus rapidement [qu'en première générale] sur la portée européenne de l'événement révolutionnaire".

L'Empire colonial français en Afrique : métropole et colonies, sociétés coloniales, de la conférence de Berlin (1884-1885) aux Accords d'Évian de 1962

Cette nouvelle question qui sera au programme pour la première fois au concours interne de l'agrégation et CAER, section histoire et géographie, pour la session 2025 tient compte de la manière dont l'Afrique est présente à l'époque contemporaine dans les programmes scolaires d'enseignement d'histoire et de la



Concours interne de l'agrégation et CAER - PA

Section histoire et géographie

Programme de la session 2026

spécialité Histoire-Géographie, Géopolitique et Sciences Politiques (HGGSP). Par ailleurs, cette thématique permet aux géographes de mobiliser les concepts de la géographie (frontière et découpage frontalier, mise en valeur, territoire, etc.)

Plusieurs thématiques peuvent être développées autour de la question au programme : il s'agit, à propos d'un territoire déterminé et de ses habitants ainsi que d'exemples précis, de mobiliser des notions qui ont été travaillées par la riche historiographie de ces dernières décennies, et qui ont toutes été renouvelées par une perspective d'histoire globale et de croisement des regards, comme par celle de l'histoire connectée. Ces notions sont celles d'impérialisme colonial, de société coloniale et de décolonisation. Toutes ont leur portée et leurs limites.

Il s'agit aussi de raconter une histoire, avec ses moments clefs et ses grands repères. La conférence de Berlin de 1884-1885, qui ouvre sur l'impérialisme colonial français et son heurt avec d'autres (comme lors de l'incident de Fachoda), mais aussi sur un tableau de l'empire colonial français en Afrique avant 1914, de sa composition et de son organisation juridique, institutionnelle et spatiale (départements d'Algérie, Afrique Occidentale Française, Afrique Equatoriale Française, protectorats, gouvernement par décret, Code de l'indigénat...). La conférence de Berlin permet notamment d'aborder le tracé des frontières, leurs logiques et la production de territoires qui au moment des indépendances (près de 70 ans après) se revendiquent des États-nations. On interroge aussi les limites de la domination française, une domination qui reste fragile et contestée (lutte de Samory Touré contre la pénétration française en Afrique de l'Ouest, révoltes de Madagascar de 1895 à 1906). L'aspect évolutif de cette domination et de ses contestations est aussi à prendre en compte au long de la période, avec la guerre du Rif (1921-1926), ainsi que l'affirmation et l'organisation d'élites contestataires au sein des colonies à l'image du Néo-Destour en Tunisie, puis la formation de futurs dirigeants comme Léopold Sédar Senghor et Félix Houphouët-Boigny. Au-delà de ces moments, le sujet invite à sortir du face-à-face entre colonisés et colonisateurs pour comprendre le fonctionnement quotidien de la société coloniale et de ceux qui la composent, dont les intermédiaires, les femmes et les chefs de village. Les candidats devront mettre l'accent sur les modalités de mise en valeur de l'Empire, les échanges économiques, sociaux et culturels entre les colonies et la métropole.

On met ainsi en rapport le projet de l'assimilation, tel qu'il a été défini par Arthur Girault dans ses *Principes de la colonisation et de législation coloniale* (1895) avec la réalité coloniale, et ce jusqu'aux réformes tardives et limitées qui font suite à la conférence de Brazzaville de 1944, dans les années qui voient les massacres de Sétif (1945), de Madagascar (1947).

Les deux conflits mondiaux et l'implication des populations colonisées, voire du territoire africain durant la Seconde Guerre mondiale font surgir la partie africaine de l'Empire comme enjeu et ressource pour les belligérants. Des espoirs ou opportunités sont suscités, alors même que l'existence des empires coloniaux est contestée par les deux puissances sorties renforcées du second conflit mondial. Durant la Grande Guerre, le territoire africain est à la fois un enjeu et une ressource pour les belligérants alors qu'une partie des populations locales doit aller en Europe pour travailler dans les usines ou combattre sur le front. Ce rôle stratégique est amplifié lors de la Seconde Guerre mondiale, puisque la France libre accomplit ses premiers faits d'armes en Afrique en s'appuyant notamment sur des soldats recrutés en AEF. Le continent est aussi un terrain d'affrontement entre la France libre et le régime de Vichy.

La décolonisation de l'Afrique, entre règlements tunisien et marocain, guerre d'Algérie, décolonisation de l'Afrique subsaharienne, à la charnière des IV^e et V^e République, est à inscrire dans la longue durée des rapports entre la métropole et ses colonies, de l'exposition coloniale de 1931 qui témoigne d'un intérêt de surface aux débats sur les conséquences économiques et géopolitiques de cette décolonisation. Mais la question de la place des nouveaux États décolonisés dans un monde marqué par la guerre froide et l'émergence du tiers-monde (conférences de Bandung (1955) et de Belgrade (1961)) est aussi centrale. Enfin, la complexité de la société coloniale – des sociétés coloniales, qui se joue à la fois dans des questions d'identités, dans le fait que l'on se trouve ou pas dans une colonie de peuplement, dans des interactions

multiples, des transferts culturels à la résistance ou à la réaffirmation culturelle, dans les rapports économiques au sein des territoires, doit être mise en relief tout autant durant la période coloniale qu'au moment des indépendances.

Dans les programmes du collège et du lycée, voies générale et technologique, plusieurs thèmes d'histoire permettent de travailler cette question :

Dans les programmes du cycle 4, au collège, en 4^e le thème 2, « L'Europe et le monde au XIX^e siècle », comporte un axe « conquêtes et sociétés coloniales ». Il est indiqué « qu'on pourra observer les logiques de la colonisation à partir de l'exemple de l'Empire colonial français. L'élève découvrira le fonctionnement d'une société coloniale ». En 3^e, dans le thème 2, « Le monde depuis 1945 », figure un axe « indépendance et construction de nouveaux Etats ». On précise que « l'effondrement rapide des empires coloniaux est un fait majeur du second XX^e siècle » et on recommande d'étudier les modalités d'accès à l'indépendance à partir d'un exemple au choix de l'enseignant.

En première technologique, la question obligatoire « La Troisième République : un régime, un empire colonial », comporte le sujet d'étude « Vivre à Alger au début du XX^e siècle » et aborde la notion de « société coloniale ». En terminale technologique, la question obligatoire « Le monde de 1945 à nos jours » met en avant la notion de décolonisation et « le processus de décolonisation et l'émergence du Tiers-Monde ».

En première générale, le thème 3, « La République avant 1914 : un régime politique, un empire colonial » comprend un chapitre sur « Métropole et colonies » avec un « point de passage et d'ouverture » intitulé « 1898 – Fachoda, le choc des impérialismes » et un autre intitulé « 1887. Le code de l'indigénat algérien est généralisé à toutes les colonies françaises ». Le thème 4, « La Première Guerre mondiale », permet d'aborder dans son premier chapitre « l'implication des empires coloniaux britannique et français ».

En terminale générale, dans le thème 2 intitulé « La multiplication des acteurs internationaux dans un monde bipolaire (de 1945 au début des années 1970) », le chapitre 2 est consacré à « une nouvelle donne géopolitique : bipolarisation et émergence du Tiers-Monde », et le chapitre 3 à « La France : une nouvelle place dans le monde ». Dans ce dernier chapitre deux objectifs concernent l'un « La IV^e République, décolonisation, guerre froide et construction européenne » et l'autre « La crise algérienne de la République française et la naissance du nouveau régime », tandis qu'un point de passage et d'ouverture (PPO) est consacré à « La guerre d'Algérie et ses mémoires ».

En spécialité Histoire, Géographie, Géopolitique et Sciences politiques, dans le thème 3 de la classe de première, « Étudier les divisions politiques du monde : les frontières » et son axe 1, « Tracer des frontières, approche géopolitique », un jalon s'intitule : « Pour se partager des territoires : la conférence de Berlin et le partage de l'Afrique ». En terminale, le thème 6 de la spécialité intitulé « L'enjeu de la connaissance » et son axe 1 intitulé « produire et diffuser des connaissances » comporte un jalon intitulé « Donner accès à la connaissance : grandes étapes de l'alphabétisation des femmes du XVI^e siècle à nos jours », qui permet de lier alphabétisation et problématique du développement.

Géographie

La France : géographie générale

Cette question, pérenne, invite les candidats à conforter et renforcer leurs connaissances sur la géographie thématique de la France, dans ses territoires continentaux, insulaires et maritimes. Eu égard à son importance

dans les programmes d'enseignement, le jury attend de bonnes connaissances et la maîtrise du raisonnement géographique dans son étude. Il conviendra d'inscrire l'ensemble des réflexions dans le cadre de l'Union européenne et de la mondialisation, en ayant à cœur d'identifier les spécificités territoriales, à commencer par celles des départements-régions et collectivités d'Outre-Mer. La réflexion doit articuler l'identification des lignes de force du territoire national, des dynamiques qui le traversent et le façonnent, des acteurs qui sont à l'œuvre dans les territoires et des enjeux auxquels ils sont confrontés. Une bonne connaissance du fonctionnement institutionnel de la France et de l'Union européenne constitue une attente élémentaire. Cette question est l'occasion de mettre à jour ses savoirs sur des sujets qui doivent être maîtrisés et sont enseignés en collège comme en lycée.

Le travail sur cette question conduit les candidats à renforcer leur compréhension de l'organisation territoriale de la France, dans toutes ses dimensions : institutionnelles, économiques, sociales, culturelles, mais aussi physiques, environnementales et paysagères. Le rôle de l'aménagement des territoires et ce que révèlent ses évolutions au cours des décennies constituent une entrée fondamentale qui doit être incarnée par des exemples précis et contextualisés spatialement et temporellement. La démarche multiscalaire doit être omniprésente et centrale dans l'approche de cette question. L'interconnexion des territoires français aux espaces nationaux, européens et mondiaux doit être analysée en appréhendant les relations d'interdépendances qui les animent. Dans ce cadre, une attention toute particulière est à porter au rôle des réseaux de transports et de télécommunications, aux relations et degré de dépendance à la mer, aux problématiques et solutions environnementales. Il convient également de considérer la diversité de la présence française hors de France, que ce soit à travers les modalités d'accompagnement et d'assistance locale des Français établis à l'étrangers ou encore l'expression des enjeux stratégiques et militaires de la France. Cette question appelle un traitement qui inclut la France dans le monde, et en premier lieu en Europe. Pour y parvenir, il convient de prendre en compte les dynamiques territoriales récentes. L'espace français connaît des évolutions importantes qu'il convient de mesurer, de comprendre, d'expliquer et d'illustrer. Parmi ces dynamiques, on peut s'attacher au fait urbain dans toutes ses dimensions, à commencer par la métropolisation. Cependant, il convient d'aller plus loin en interrogeant, par exemple, les conséquences spatiales et territoriales des nouveaux paradigmes d'une urbanité plus durable, de l'évolution des dynamiques de périurbanisation, de ruralisation et de travail à distance, ainsi que leurs conséquences pour les espaces ruraux. Sans avoir l'ambition de passer l'ensemble des dynamiques en revue, on peut également considérer les évolutions de la population et du peuplement ou celles des activités économiques en ce qu'elles marquent les territoires. Les recompositions actuelles accentuent des inégalités économiques, sociales et sociospatiales qui sont amplifiées par les représentations qu'en ont les acteurs. Cela conduit, notamment, à des différenciations spatiales importantes, qui valorisent certains espaces au détriment d'autres, « en crise », aujourd'hui marginalisés. Il faut veiller à inscrire ces phénomènes dans des contextes marqués par des dynamiques telles que celles des régions maritimes et frontalières, de la littoralisation, de la gestion des risques naturels et technologiques, ou de la patrimonialisation des espaces et des biens (aires protégées, labels...). Toutes ces entrées rappellent une nouvelle fois la nécessité d'une maîtrise aboutie des jeux d'acteurs et du fonctionnement institutionnel.

En effet, comprendre ces dynamiques suppose de mettre clairement en évidence les processus et les facteurs qui en sont à l'origine, les acteurs et les formes que prend leur coopération. Dans ce cadre, le poids, la place et le rôle respectifs de l'Union européenne, de l'État, des collectivités territoriales mais aussi des autres acteurs du territoire au premier rang desquels figurent les entreprises et les populations doivent être questionnés. Les politiques publiques exercent une influence sur l'aménagement du (des) territoire(s) et les modes de gouvernance. Il est attendu des candidats une connaissance et une compréhension des implications territoriales des nombreuses réformes territoriales, qu'il s'agisse notamment de la réforme des collectivités territoriales de 2010, des lois MAPTAM de 2014 et NOTRe de 2015, de la loi 3DS de février 2022, des collectivités territoriales uniques de Guyane et Martinique en 2015, de la collectivité territoriale spécifique de Corse en 2018 ou encore de la collectivité européenne d'Alsace en 2021. Les territoires ont désormais des organisations variées. Cette diversification s'inscrit dans la continuité d'un processus structurants dans la fabrique des territoires français : la décentralisation.

Cette question est l'occasion d'interroger la pertinence des découpages statistiques, institutionnels et politiques (EPCI, bassins de vie, unités et aires urbaines, aires d'attraction des villes, zones d'emploi, petites

régions agricoles et forestières, départements, régions...) et de leurs périmètres dans la compréhension du territoire, à un moment où l'organisation de l'espace prend des formes réticulaires. Cette question est aussi l'occasion d'analyser plus en détail le fait régional, en dépassant l'unique approche institutionnelle. Il s'agit donc, en s'appuyant sur des exemples choisis à des échelles variées, de comprendre comment les phénomènes se transforment, s'organisent et s'articulent, dans leurs dimensions spatio-temporelles et multiscalaires, de la petite échelle (régionale, nationale, voire supranationale) à la très grande échelle (communes, intercommunalités, « pays » au sens géographique du terme) et les impacts de ces transformations sur les territoires.

Ces éléments peuvent se mesurer en ayant recours à de nombreux indicateurs démographiques (évolution naturelle, variation migratoire, structure par âges, espérance de vie...), économiques (emploi, chômage, revenus, pauvreté...), sociaux et culturels (niveaux de diplôme, accès aux soins, votes politiques...). Ces données sont aujourd'hui disponibles grâce à plusieurs sources d'information (Observatoire des territoires, Observatoire du littoral et de la mer, INSEE, Cartostat, Agreste, ...), accessibles en ligne. D'autres facteurs internes doivent aussi être mobilisés, tels que l'influence des réseaux (réseaux matériels et immatériels), les formes de mobilité, la perception de l'espace, les modes d'habiter, le poids des héritages et des représentations. Les processus externes comme l'impact de la mondialisation (maritimisation et internationalisation des échanges commerciaux, IDE, ...) ou les politiques européennes (politique agricole commune, réglementation environnementale par exemple) doivent enfin être appréhendés.

Cette approche des fondamentaux d'une analyse territoriale doit permettre aux candidats d'investir des sujets thématiques. Pour cela, une culture géographique générale allant de la géographie environnementale à la géographie politique ou encore économique et urbaine est une nécessité. La présente question relève tout autant de l'analyse des processus de gentrification urbaine, des nouveaux modes d'habiter ruraux, que de la mutation des systèmes productifs. Ces connaissances ne pourront être valorisées que grâce à une solide connaissance d'éléments fondamentaux, à commencer par une exactitude des localisations mobilisées et la capacité à présenter des exemples détaillés.

Cette question pourra se prêter à de nombreuses propositions de transpositions pédagogiques à tous les niveaux d'enseignement. On peut notamment penser au cadre offert par les programmes de troisième, des voies générale et technologique du lycée (notamment les questions spécifiques et les sujets d'étude sur la France ou le thème conclusif de terminale), voire de la spécialité histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques.

Environnements : approches géographiques

Les environnements en géographie : questions épistémologiques

Absent des dictionnaires de géographie des années 1970, l'environnement est devenu, en l'espace d'une quarantaine d'années, une notion majeure pour les géographes¹ qui l'utilisent en première instance pour dire l'interaction entre réalités biophysiques et sociétés. Notion « convenable » (Lespez, Dufour, 2020) en ce qu'elle permet de saisir d'emblée les liens unissant les composantes humaines et non humaines d'un système Terre, elle peut revêtir des sens et des approches différenciées, tantôt issues d'une géographie plus naturaliste, tantôt relevant d'une approche plus sociale et culturelle de la géographie. À cet égard, le recours au pluriel dans l'intitulé de la question est nécessaire : la notion devra être connue et comprise dans ses multiples approches, et dans leurs apports différenciés à la discipline géographique. Derrière le terme d'environnement se déploient en effet des démarches géographiques différentes : d'un côté, celles d'une géographie physique ayant désormais pleinement intégré les facteurs et enjeux sociétaux – que l'on pense à la géoarchéologie, à

¹ En atteste la publication récente de plusieurs manuels sur la question : Veyret Y., Laganier R., Scarwel H-J, 2017, *L'environnement. Concepts, enjeux et territoires*, Colin, 272 p. ; De Belizal É., Fourault-Cauët V., Germaine M.-A., Temple-Boyer E., 2017, *Géographie de l'environnement*, Colin, coll. « Portail », 278 p. ; Arnould P. et Simon L., dir., 2018, *Géographie des environnements*, Belin, coll. « Major », 268 p. ; Dufour S., Lespez L., 2020, *Géographie de l'environnement. La nature au temps de l'anthropocène*, Colin, coll « U », 288 p.

la biogéographie, ou encore à la climatologie contemporaines, pour ne citer qu'elles ; de l'autre, une géographie s'inscrivant plus explicitement dans le champ des sciences sociales, et abordant les réalités biophysiques par les regards et actions que les sociétés portent sur elles. En ce sens, il conviendra d'interroger la place de l'environnement dans l'évolution plus générale de la discipline géographique.

Si les environnements en géographie sont multiples par les approches de recherche, ils s'avèrent également variés par les notions qui leur ont été associées. À cet égard, les programmes scolaires de collège et lycée sont éclairants en ce qu'ils mobilisent prioritairement tantôt la notion de développement durable (collège), tantôt celle de transition (lycée)². Il sera indispensable que les candidats saisissent combien l'une et l'autre interrogent de manière complémentaire la notion d'environnement.

Enfin, toujours dans une perspective épistémologique, il conviendra d'interroger la dimension proprement géographique des environnements. L'étymologie du mot renvoie à ce qui entoure, établissant une forme de proximité sous-jacente à la notion même d'environnement ; défini dans l'action publique comme « le cadre, le milieu et les conditions de vie des sociétés » (Veyret, 2008), l'environnement n'est pas sans ambiguïté géographique. Ambiguïté de délimitation tout d'abord, la notion ne permettant guère l'établissement de critères géographiques simples pour en circonscrire les limites. Tension scalaire ensuite, entre des environnements d'autant mieux représentés dans le champ politique qu'ils sont appréhendés à une échelle locale et la multiplication de travaux sur le caractère planétaire des enjeux environnementaux. La maîtrise de ces différentes échelles d'appréhension des environnements, de leurs enjeux spécifiques et de leurs articulations permettra de construire des questionnements à explorer au fil de la préparation.

Les environnements en contexte anthropocène

La publication de ce programme intervient dans le contexte très particulier de l'inscription de la planète dans l'ère anthropocène. Le terme, s'il demeure objet de discussions notamment quant à ses possibles délimitations temporelles, est en revanche aujourd'hui plus consensuel par le constat qu'il dresse. Les sociétés humaines sont aujourd'hui devenues le facteur majeur de modification de la planète, ce dont rend compte la géologie mais aussi les données produites sur le fonctionnement des éco-socio-systèmes. Parler d'Anthropocène³ permet de mettre en évidence le caractère irréversible de l'empreinte des sociétés humaines sur les réalités biophysiques. Cette réflexion doit comprendre le contexte de changements globaux, en prenant bien en compte les évolutions sociétales (mondialisation, redéfinition des rapports Sud/Nord, entre les Suds, etc.), ainsi que la diversité des risques et des formes de vulnérabilités, illustrant les interactions complexes entre les sociétés et leurs environnements.

Interroger les environnements en géographie dans ce contexte débouche sur de multiples pistes : la mesure de l'action des sociétés sur leurs environnements devra être analysée de manière détaillée. Il conviendra d'explorer les méthodes choisies pour rendre compte de ces changements majeurs qui affectent les écosystèmes et leurs inscriptions spatiales et territoriales, et d'analyser les difficultés rencontrées pour attester de réalités souvent qualifiées d'hybrides.

Au-delà des méthodes, ce sont bien les mutations environnementales induites par l'action des sociétés elles-mêmes qu'il conviendra d'étudier. Cette analyse pourra reposer tant sur des travaux naturalistes qui décrivent et analysent l'évolution des réalités biophysiques sous l'action des sociétés, que sur des recherches davantage inscrites en géographie sociale et économique, qui dépeignent l'évolution des systèmes productifs et leurs

² Beucher S., mars 2021, « Les transitions », CNRS éditions, *Documentation photographique* n°8139, 64 p. On pourra également se référer à la synthèse réalisée par A. Gonin (2021) sur le site Géoconfluences, faisant suite aux premières analyses proposées par L. Coudroy de Lille et al. (2017).

³ Nous reprenons la distinction anthropocène/Anthropocène telle qu'expliquée par J.B. Bouron (2023) dans l'article « Anthropocène » sur le site Géoconfluences : « L'anthropocène est l'un des récits, scientifiquement étayé, décrivant les basculements en cours dans les rapports des sociétés humaines à leurs environnements. Au sein de l'Holocène, dernière époque géologique du Quaternaire qui commence après la dernière glaciation et qui dure depuis 10 000 ans, l'Anthropocène peut être considéré comme l'époque de l'histoire de la Terre au cours de laquelle les activités humaines ont un impact significatif et global sur le système planétaire. »

conséquences en matière environnementale. Ces mutations de l'environnement peuvent être causées par la somme d'actions individuelles de faible ampleur mais aussi par le développement d'infrastructures aux effets particulièrement lourds, d'ailleurs considérées comme des indicateurs de la « grande accélération » évoquée par le chimiste Will Steffen (2007) : grands barrages, réseaux routiers et ferroviaires, mines et activités extractives diverses, notamment dans leurs développements contemporains (exploitation des sables bitumineux ou des gaz de schiste, par exemple), accélération des mobilités et développement du transport aérien, essor des réseaux numériques et des *data centers*. Ce constat gagnera à être articulé avec la place accordée à l'environnement – voire son instrumentalisation – dans les discours de nombreux acteurs politiques et économiques pour soutenir leur activité (labellisation touristique, de produits agricoles ou forestiers, etc.). Les conséquences géographiques plus indirectes des mutations successives des systèmes productifs devront également être maîtrisées par les candidats : ainsi la métropolisation et la littoralisation constituent-elles des dynamiques majeures des deux derniers siècles, dont l'impact sur l'ensemble des composantes locales des écosystèmes est connu (imperméabilisation des sols, modification des rythmes quotidiens et saisonniers des écosystèmes, perturbation de la faune et de la flore présentes, évolution du trait de côte...). De manière plus générale, le changement global constituera également un point d'attention fort de la question au programme, l'origine anthropique des évolutions climatiques récentes étant bien documentée. Il ne s'agira en aucune manière d'exiger des connaissances climatiques abouties des candidats, mais une connaissance sommaire des travaux du GIEC (Groupe d'experts Intergouvernemental sur l'Évolution du Climat) et des mécanismes en jeu sera attendue – tout comme, nous y reviendrons, celle des mécanismes d'adaptation à ces changements environnementaux majeurs.

Une attention particulière sera portée aux espaces au sein desquels l'empreinte de l'action des sociétés sur les environnements est la plus manifeste, qu'elle soit la conséquence directe d'une exploitation locale ou qu'elle affecte des espaces jugés emblématiques d'une nature idéalisée. Ces deux situations ne sont d'ailleurs pas incompatibles, comme en témoignent les images fortement médiatisées des forêts tropicales sujettes aux défrichements à visée agricole, ou les alertes tout aussi largement relayées dans la presse internationale concernant les espaces polaires, ou encore les océans subissant l'apparition de « continents de plastique ». Une attention particulière sera portée aux environnements urbains, dont le caractère anthropocène est désormais bien documenté, qu'il s'agisse de l'évolution des sols, du développement d'une biodiversité spécifique, de rythmes saisonniers et diurnes profondément altérés, ou du retour en grâce de l'agriculture urbaine.

In fine, si l'analyse de dynamiques globales a caractérisé une partie des sciences de l'environnement dans les dernières décennies, notamment autour du changement climatique et de l'Anthropocène, c'est bien en géographes que les candidats seront amenés à aborder ces thématiques. Autrement dit, il s'agira non seulement de saisir comment les problématiques environnementales s'inscrivent aujourd'hui à une échelle planétaire, mais aussi, voire surtout, de mesurer les manifestations de ces phénomènes à grande échelle, jusqu'à l'échelle de l'individu.

Les environnements, enjeux sociaux, culturels et politiques

Au-delà du double diagnostic évoqué plus haut – constat des mutations environnementales majeures observables à la surface du globe, mais aussi mutation du regard scientifique et sociétal sur la nature des liens entre sociétés et réalités biophysiques –, la question au programme invite à considérer les environnements en tant qu'enjeux politiques spatialisés.

Documentées de plus en plus par les travaux scientifiques d'origines disciplinaires diverses, les mutations environnementales s'inscrivent de manière croissante dans le débat public, notamment dans le cadre des politiques dites de développement durable et de transition, dont la diffusion dans le cadre scolaire n'est pas le moindre des défis. Ces deux démarches, aujourd'hui amenées à cohabiter, ne sont pas identiques : les politiques dites de développement durable, initiées dans le courant des années 1990, abordent l'environnement en regard de deux autres exigences majeures, l'économie et le social. Les politiques dites de transition, plus récentes, s'entendent comme des politiques de changement progressif d'un système, quand

bien même il constituerait une évolution majeure. L'environnement n'y est pas explicitement évoqué, et pourtant, la plupart des politiques de transition se voient accoler un adjectif pour signifier un objet et un objectif environnemental : transition énergétique, transition écologique notamment. Là encore, ce pan de la question au concours devra être abordé par le prisme de la géographie, c'est-à-dire en privilégiant les questionnements spatiaux et paysagers induits par ces politiques.

En outre, la question invite à s'interroger sur la capacité des acteurs à prendre en charge ces mutations des environnements et les conséquences des actions humaines sur ces environnements, notamment en termes de gestion des risques. Les politiques environnementales sont au cœur de tensions géoéconomiques et/ou géopolitiques, elles posent également la question de la gouvernance et de l'inégalité des territoires face à la gestion de ces enjeux (capacité technique, technologique, financière, etc.). Les impacts sur les environnements soulèvent parfois des enjeux sociaux et culturels auxquels les sociétés peinent à répondre par le biais de politiques publiques.

Quand des réponses émergent, la pluralité des environnements invite à interroger la pertinence des échelles d'action politique au sens large et la possibilité d'une politique globale sur les sujets environnementaux. Les objectifs de développement durable de Rio (1992) ont souvent été assortis d'une injonction au « Penser global, agir local » : quels sont les ressorts et limites de cette articulation ? En outre, les politiques environnementales, qu'elles soient abordées par le prisme du développement durable ou de la transition ont permis l'émergence de modèles successifs, parfois concurrents : modèles de ville durable, modèles de transition énergétique par exemple. La reproductibilité de ces modèles, leur circulation entre divers espaces, et plus largement la diffusion de cadres théoriques conçus dans les Nords – le développement durable en étant un exemple – devront être interrogées. Cette question est d'autant plus cruciale que l'environnement est devenu au fil des décennies un enjeu majeur de la scène internationale, que ce soit par le biais de grandes manifestations comme les COP (conférence des Parties, qui se réunit tous les ans depuis 1995 sous l'égide des Nations Unies) ou les Sommets de la Terre, ou par l'inscription d'exigences environnementales croissantes dans le financement des politiques de développement via les bailleurs internationaux (Banque mondiale, FMI), ou des acteurs de la conservation (UNESCO, ONG environnementales). Les espaces protégés sont également emblématiques de ces tensions entre intérêt national, voire international, et enjeux locaux. Ainsi, la valorisation d'espèces et d'espaces apparaît largement conditionnée par les représentations occidentales, entraînant de fréquentes difficultés de mise en œuvre dans des territoires où les espaces protégés ne répondent guère aux images, pratiques et usages locaux. La question souligne la difficulté des politiques à trouver le juste équilibre entre mise en valeur des environnements par les sociétés et leur protection, et la mise en place d'une gouvernance qui doit prendre en compte l'intégralité des points de vue dans un jeu d'acteurs complexe et parfois asymétrique (montée des mouvements altermondialistes, rôle du lobbying, influence croissante des réseaux sociaux dans la diffusion de l'information, etc.).

Ces différentes politiques s'inscrivent dans des territoires préexistants : penser les environnements en géographie suppose donc d'analyser les implications spatiales des actions politiques qui y sont associées. Entre « dépendance au sentier »⁴ (particulièrement vive dans le cas des transitions énergétiques), prise en compte des réseaux préexistants et de leur fonctionnement centralisé (que l'on songe par exemple aux travaux sur le métabolisme urbain et ses évolutions), et pratiques habitantes (qui saisissent les questions environnementales de manière très contrastée), les enjeux géographiques de ces politiques constituent un pan majeur de la question au programme. À cet égard, les difficultés de mise en œuvre des politiques d'adaptation au changement climatique apparaissent particulièrement révélatrices.

La place accordée ou non à l'espace dans ces différentes politiques de l'environnement au sens large devra également être interrogée : le principe d'une protection de l'environnement par des formes spatiales comme les espaces protégés ou les trames vertes et bleues – formes particulières de corridors écologiques –, mérite en effet attention. L'évolution des discours scientifiques et des pratiques en la matière constitue un vrai enjeu pour la géographie, tout comme les conséquences concrètes de ces évolutions – tant sur les réalités biophysiques que sur les sociétés présentes sur ces territoires.

⁴ « La notion de *path dependence* ou dépendance au chemin emprunté/sentier s'est développée en science politique au cours des années 1990, pour souligner le poids des choix effectués dans le passé et celui des institutions politiques sur les décisions présentes. » Bruno Palier, in *Dictionnaire des politiques publiques* (2010), pages 411 à 419.

Le rapport au temps de ces politiques environnementales représente également un enjeu majeur de cette question de concours. Il s'agira d'une part de prendre la mesure des variations d'approches en matière de gestion des environnements au fil du temps (par exemple en matière forestière ou dans la prise en compte des enjeux environnementaux des zones humides), et d'autre part aussi d'interroger plus précisément le rapport au temps dont sont porteuses les politiques environnementales passées et présentes. Entre évocation d'un état de référence supposé – et présenté comme objectif de nombre de politiques –, et mise en avant plus récente de trajectoires différenciées, les conceptions de l'environnement et de la place qu'y jouent les sociétés diffèrent et méritent d'être questionnées. Entre tenants de la « restauration écologique » et partisans de la « renaturation », les approches divergent et se doivent d'être explicitées.

Enfin, il s'agira de mesurer autant que possible les conséquences sur les territoires de ces diverses politiques. Toute transition n'est-elle pas, *in fine*, territoriale, au sens où elle conduit à une évolution en profondeur des structures et rapports entre composantes sociales et biophysiques de l'espace habité ? Les conséquences sociales et économiques des politiques environnementales sont aussi objet de la géographie, et partie prenante de la question à ce titre : comment la qualité des environnements, mais aussi les politiques environnementales contribuent-elles à des formes de ségrégation socio-spatiale (« points noirs » environnementaux versus espaces à haute qualité environnementale, privatisation et coût foncier de l'accès aux environnements de qualité, écoquartiers) ?

Pour conclure, la question au programme entend mobiliser la variété des démarches et des échelles des géographes pour prendre la mesure de la contribution de la discipline à une interrogation majeure : comment penser (au mieux) les interactions entre sociétés humaines et réalités physiques et construites d'une planète en partage, l'environnement ne se limitant pas à la « nature ».

Une question au cœur des programmes du secondaire

Au collège, le cycle 3 permet aux élèves de prendre conscience de l'impératif d'un développement durable visant à protéger les environnements. En 6^e, la notion « d'habiter » est au cœur du programme, notamment dans le cadre du thème 2 sur « habiter les espaces de faibles densités » qui interroge, entre autres, les enjeux de la biodiversité et les mutations environnementales liées aux pratiques productives dans les espaces ruraux. Dans le cycle 4, il s'agit de sensibiliser les élèves à la vulnérabilité des espaces humains en insistant sur les capacités des sociétés à trouver les solutions permettant d'assurer un développement durable (au sens du mot anglais *sustainable*, dont il est la traduction) et équitable, en s'appuyant sur les objectifs de développement durable de l'ONU (ODD). En 5^e, deux thèmes permettront aux candidats de faire le lien avec la question de programme : le thème 2 « Des ressources limitées (énergie, eau, alimentation), à gérer et à renouveler » et le thème 3 : « L'environnement, du local au planétaire ». Ce dernier permet d'aborder deux questions : le changement global climatique et ses principaux effets géographiques régionaux et prévenir et s'adapter aux risques (industriels, technologiques et sanitaires ou liés au changement climatique).

Au lycée, l'interaction entre environnements et transitions est au cœur du thème principal de la seconde « Environnement, développement, mobilité : les défis d'un monde en transition ». La transition est présentée de la façon suivante : *« Cette notion de transition désigne une phase de changements majeurs, plutôt que le passage d'un état stable à un autre état stable. Elle se caractérise par des gradients, des seuils, et n'a rien de linéaire : elle peut déboucher sur une grande diversité d'évolutions selon les contextes. Elle prolonge et enrichit la notion de développement durable, que les élèves ont étudiée au collège. La transition est une clé d'analyse des grands défis contemporains, à différentes échelles, plus qu'un objectif à atteindre. Elle permet d'analyser la pluralité des trajectoires de développement, tout en interrogeant la durabilité des processus étudiés »*. La notion de transition est ainsi mobilisée pour rendre compte de ces grandes mutations. Le thème 1, « Sociétés et environnements : des équilibres fragiles » met en relation la fragilité de l'environnement (ressources finies comme l'eau ou les sources d'énergie primaire notamment) ainsi que les enjeux liés à un approvisionnement durable en ressources. Dans le thème 3, « Des mobilités généralisées », la question spécifique sur la France (« La France : mobilités, transports et enjeux d'aménagement ») invite à observer la transition vers des mobilités plus respectueuses de l'environnement.



Concours interne de l'agrégation et CAER - PA

Section histoire et géographie

Programme de la session 2026

En classe de Première, « Les dynamiques d'un monde en recomposition », les recompositions que connaît le monde contemporain sont abordées comme effets des multiples processus de transitions : recompositions urbaines (thème 1 « La métropolisation : un processus mondial différencié »), mutations des espaces de la production dans le thème 2 et celle des espaces ruraux abordés dans le thème 3. Chacune de ces dynamiques questionne l'évolution des environnements dans lesquels elles s'inscrivent.

Dans le cadre du programme de Terminale, « Les territoires dans la mondialisation : entre intégrations et rivalités », des liens peuvent être faits avec le thème 1 « Mers et océans : au cœur de la mondialisation », notamment concernant la volonté d'appropriation, de valorisation, mais aussi de protection des environnements marins et océaniques.

Enfin, dans le programme de spécialité « Histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques », le thème 5 de la classe de Terminale « L'environnement, entre exploitation et protection : un enjeu planétaire », ambitionne « d'analyser l'évolution des rapports entre les sociétés et leurs milieux, et notamment les changements environnementaux non désirés qu'ils induisent » et « d'en comprendre les enjeux géopolitiques ».